



Les consignes générales

AVANT

- Prévoir les équipements minima : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.
- S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte.
- Organiser le groupe dont on est responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation).
- Simulations : y participer ou les suivre, en tirer les enseignements.

PENDANT

- Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.
- S'informer : écouter la radio : France Bleue sur 107.1 FM
- Informer le groupe dont on est responsable.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.

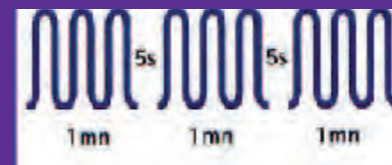
APRÈS

- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Évaluer : les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.
- Ne pas téléphoner, libérez les lignes pour les secours.



Comment serai-je alerté ?

En cas d'accident, la population pourra être alertée par haut-parleur ou par déclenchement des sirènes du Réseau National d'Alerte. Tous les premiers mercredi du mois, ces sirènes sont testées à midi.



Où serai-je hébergé ?

En cas d'évacuation, la population sera accueillie au gymnase Jesse-Owens, 44 rue Raymond-Brosse

Pour en savoir plus :

- en mairie au **01.49.40.76.00**
- ou sur le site **www.mairie-villetaneuse.fr**
- à la Préfecture pour la consultation du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
- sur le site : **www.prim.net**
- sur le site : **www.france.meteofrance.com**



DICRIM

Face aux forces de la nature, l'expérience atteste de la vulnérabilité des hommes et des aménagements. Aussi, est-il important d'être vigilant face à ces risques naturels et technologiques.

Pour être prêt, face aux éventuelles situations de risques, la loi demande aux villes de mettre en place un Plan communal de Sauvegarde, véritable outil de gestion de crise. Si une catastrophe ne peut être que rarement évitée, s'y préparer permet de réduire ses conséquences.

Ce document, appelé Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (**DICRIM**), vous présente les risques pour la commune de Villetaneuse ainsi que les principaux réflexes à adopter en cas de crise.

Gardez le précieusement.





Les inondations

La commune de Villeteuse peut connaître deux types d'inondation :

- les inondations faisant suite à d'importantes pluies (généralement des orages) occasionnant d'importants ruissellements,
- les inondations par remontée de nappes phréatiques consécutives à de fortes pluies ou une crue de la Seine.

Depuis 1983, la commune a fait l'objet de 6 arrêtés de catastrophe naturelle suite à des inondations par ruissellement et coulées de boues.



Les effondrements

Une partie de la commune a été construite au dessus de carrières d'exploitation de gypse). En cas d'effondrement souterrain, des fontis peuvent apparaître et conduire soit à une fragilisation du sol soit à des effondrements localisés (uniquement dans la zone bleue).

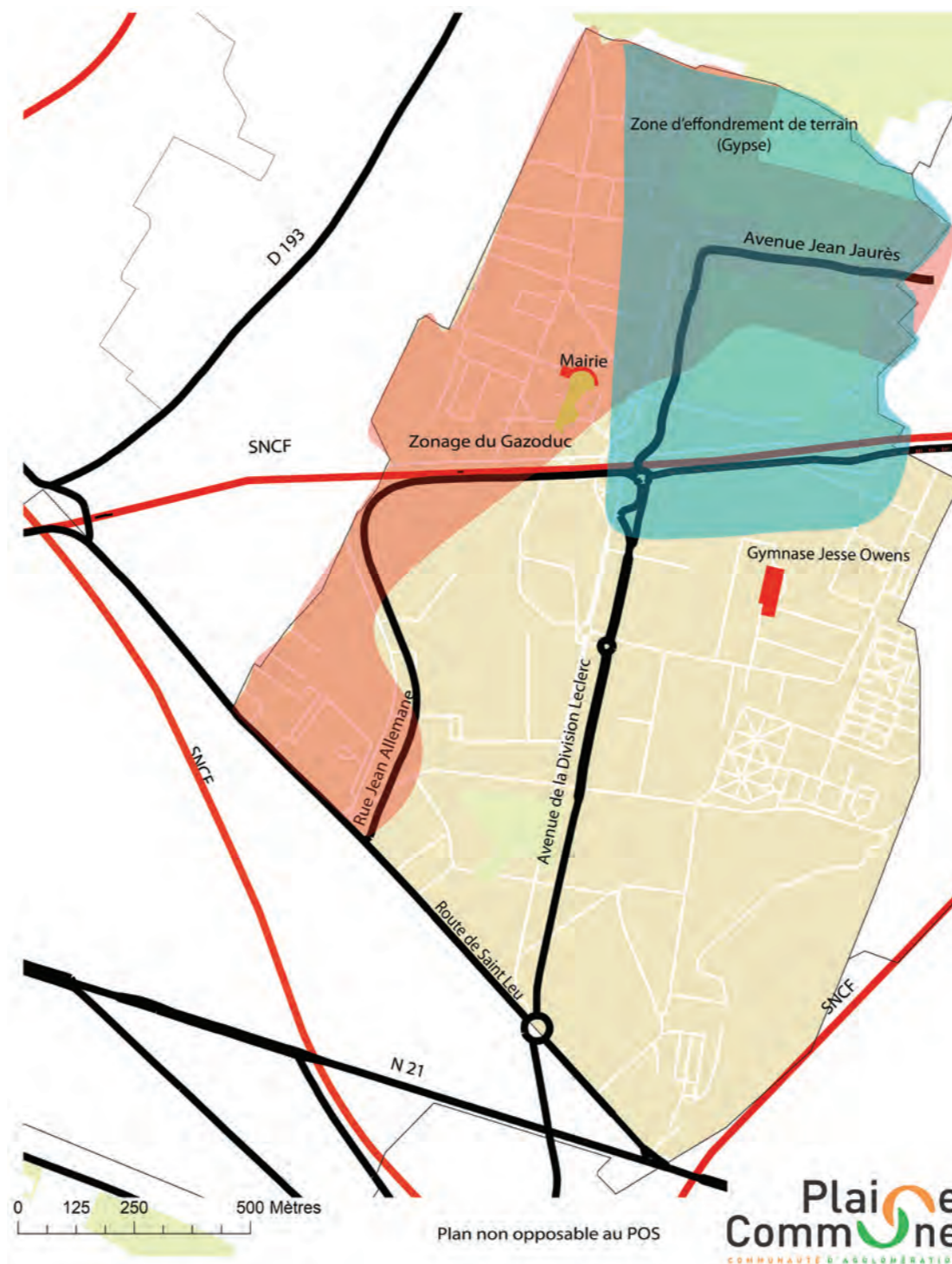
Outre la présence de gypse, la commune peut être exposée à des mouvements de terrain liés au retrait et gonflements d'argiles. Les conséquences de ces mouvements lents sont connus et peuvent endommager certaines constructions. Suite à la sécheresse de 1997, la commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle.



Le transport de matières dangereuses

La commune est traversée de plusieurs axes servant d'itinéraires aux transports de matières dangereuses soit :

- par route (routes départementales 24 et 25, route nationale 328)
- par voies ferrées
- par canalisation (gazoduc)



DANS TOUS LES CAS



Fermez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

EN CAS D'INONDATION



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Montez à pied dans les étages

EN CAS D'EFFONDREMENT



Evacuez le bâtiment et n'y retourner pas
Ne prenez pas l'ascenseur



Eloignez vous de la zone dangereuse

Rejoignez le lieu de regroupement

EN CAS D'ACCIDENT



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et aérations



Respectez les consignes des autorités